

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Séance du 24 mars 2022, L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS, Mme Frédérique MARCADET, M. David COUTANT, M. Patrick PUIGRENIER.

Était absent excusé : M. Jérôme LANDAIS, Mme Elodie TRICOT

Étaient absents et représentés : néant

Secrétaire de séance : Mme Viviane MOLS

DATE DE CONVOCATION : 18 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Absents ayant donnés procuration : néant

Approbation du compte rendu du dernier conseil (28 janvier), adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/01

Acquisition chemin des Reinières

Section AC 87

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

M. Stéphane VIELLE sis 31 rue du Maine à Bierné est propriétaire du chemin des Reinières section AC 87, d'une superficie de 2 a 25 ca. Ce chemin avait été cédé verbalement dans les années 1990 par Mme VIELLE (mère) à la commune de St Denis d'Anjou. La commune a goudronné celui-ci, et en assure l'entretien depuis des années pensant en être propriétaire.

M. Stéphane VIELLE souhaiterait régulariser cette situation et propose de vendre le chemin privé des Reinières, section AC 87 d'une superficie de 2 a 25 ca à la commune pour un Euro symbolique, sachant ce chemin dessert 3 habitations.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de ce chemin section AX 59 d'une superficie de 15 a 54 ca au prix de un Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'acquisition du chemin des Reinières section AC 87 d'une superficie de 2 a 25 ca, au prix d'un Euro symbolique,
- Décide d'établir un acte administratif pour la vente de celle-ci,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/02

Participation Fondation 30 millions d'amis

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021, nous avons versé une subvention de 500 € à la Fondation 30 Millions d'Amis en partenariat avec à l'association Chat-O-Cats de Château-Gontier qui intervient pour la régulation de la population de chats errants sur la commune. Madame le Maire propose de renouveler la convention avec à la Fondation 30 Millions d'Amis sachant que celle-ci s'engage à verser la même somme, ce qui détermine le nombre de chats à stériliser et à tatouer.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 500 € à la Fondation 30 millions d'amis, et de signer la convention pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une participation de 500 € à la Fondation 30 millions d'amis,
- Charge Madame le Maire de signer la convention 2022

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/03

Mise à jour des procurations postales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour les procurations pour toutes les opérations postales, et propose de donner procuration pour toutes les opérations postales à :

- Christophe BOUTELOUP
- Isabelle CHEVREUX

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, accepte :

- de donner procuration pour toutes les opérations postales à Christophe BOUTELOUP et Isabelle CHEVREUX.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/04

Installation classée – Société CAP VERT BIONERGIE EXPLOITATION

Création d'une unité de méthanisation

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Une consultation du public est ouverte concernant la création d'une unité de méthanisation de bio déchets agricole, située ZAC de la Guittière à Seiches Sur Le Loir.

Monsieur le Préfet du Maine et Loire, sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet, puisque des parcelles sis Saultray exploitées par l'earl HERILLARD, sont concernées par le plan d'épandage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emets un avis favorable pour la création de l'unité de méthanisation de bio déchets agricole, située ZAC de la Guittière à Seiches sur le Loir.

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour, et 2 voix = abstention

Délibération n° 2022/03/05

Bureau de contrôle

Rénovation de 3 classes école élémentaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un bureau de contrôle, mission de type L, LE, SEI, Hand, F, Pha, et Hand-ERP pour la réhabilitation de 3 classes école élémentaire. 3 entreprises ont été sollicitées, APAVE, SOCOTEC, BUREAU VERITAS.

Après étude des dossiers, Madame le Maire propose de retenir l'APAVE pour un montant de 3905.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'offre de l'APAVE d'un montant de 3905.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/06

Mission de Coordination sécurité et Protection de la Santé de niveau 3 **Rénovation de 3 classes école élémentaire**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un coordinateur sécurité et protection de la santé de niveau 3 pour la réhabilitation de 3 classes école élémentaire. 4 entreprises ont été sollicitées, APAVE, SOCOTEC, Eurl PIERRE SPS et LPR Coordination.

Après étude des dossiers, Madame le Maire propose de retenir l'Eurl PIERRE SPS pour un montant de 2100.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'offre de l'Eurl PIERRE SPS d'un montant de 2100.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Elodie TRICOT à 21 h 14

Délibération n° 2022/03/07

Demande de Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Approbation du projet **Volet 4 « Solidarité Communautaire » Point 2 – « Stratégie »**

Rapporteur : Madame le Maire

Une commission extramunicipale a été créée afin de mener une réflexion sur la requalification des mobilités à l'échelle du centre bourg élargi.

Il apparait que cette étude devra être pensée dans une vision plus globale du territoire et de ses aménagements, tenant compte de la dimension patrimoniale du village.

Dans ce contexte, un cabinet d'études a été sollicité pour mener à bien ce projet.

L'opération se caractérise par « un contrat d'objectifs de développement durable » avec le cabinet d'études Résonance. Ce programme d'investissement s'élève à 42145.00 € HT, et s'articule comme suit :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Volet 4 "Solidarité communautaire", point 2 « stratégie »

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Saint-Denis-d'Anjou va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 4 du F.C.A.T.R. à hauteur de 5000 € ;

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	5000.00 €

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération "contrat d'objectifs de développement durable", le montant de l'investissement s'élevant à 42145.00 € HT telle que décrite ci-dessus ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000.00 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.C.A.T.R. point 2 « stratégie » ;
- d'approuver le règlement du FCATR ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération "contrat d'objectifs de développement durable", telle que décrite ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000.00 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.C.A.T.R. point 2 «stratégie» ;
- Approuve le règlement du FCATR ;
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/08

Devis « A chacun sa pierre » - Jonas COUSIN

Réfection de la maçonnerie du mur Route de la Pilardière

Madame le Maire informe que le mur du parking Route de la Pilardière est dégradé sur à un choc survenu il y a quelques années, et qu'il y a lieu de le réparer. Jonas COUSIN, « A chacun sa pierre », nous a présenté un devis d'un montant de 1092 € HT, sachant que nous allons demander à diminuer le mur jusqu'au compteur électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de Jonas COUSIN « A chacun sa pierre » d'un montant de 1092 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03/09

Ouverture de crédits

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits 2022 dans la limite de 25 % des budgets précédents, pour pouvoir régler l'acquisition des ordinateurs pour l'école et la bibliothèque, l'acquisition du terrain appartenant à M. VRAIN Sylvain, ainsi que les radars pédagogiques.

Investissement dépense :

2111 Terrains nus :	10 000.00 Euros
2157/77 : Installation techniques matériel et outillage :	5 000.00 Euros
2183/69 : Matériel de bureau et informatique :	5 000.00 Euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. de Valicourt', written over a circular official seal. The seal is blue and contains a central emblem of a figure on horseback, surrounded by the text 'MAYOR OF VALICOURT' and 'FRANCE'.